meuse.fr

La Conférence des Financeurs

Depuis 2016, le Département de la Meuse s'est engagé à mettre en œuvre les axes de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de la Loi de l'Adaptation de la Société au Vieillissement (dite ASV).

Publié le 01 décembre 2023

Pour une démarche concertée sur le territoire

Les objectifs principaux du programme coordonné pour prévenir la dépendance des personnes âgées visent à :

- **Développer une gouvernance partagée**, centrée sur l'usager et renforcer le maillage territorial des acteurs en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- **Développer des projets sur le territoire** en direction des personnes âgées et de leurs aidants, afin de favoriser le maintien à domicile et de lutter contre la perte d'autonomie.

Le Département de la Meuse s'est engagé depuis fin 2016 à mettre en œuvre les 6 axes de la **Conférence des Finançeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

Axes stratégiques de la CFPPA

*SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile

*SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à domicile

Pour des actions de prévention ciblées

Les actions de prévention collective s'orientent essentiellement vers les thématiques suivantes :

- Activité physique (sophrologie, atelier équilibre, parcours de marche…)
- Habitat et cadre de vie (atelier collectif)
- Initiation à l'informatique
- Bien vivre à la retraite
- Atelier mémoire, sommeil, nutrition
- Sécurité routière…

Pour des porteurs de projets innovants

Vous êtes une association, une collectivité, un établissement ?

Vous souhaitez faire une demande de subvention pour des actions collectives de prévention innovantes sur votre secteur ?

Adressez votre
demande de subvention
(dossier CERFA 121.56-05 à remplir, dater, signer et compléter avec les pièces à joindre) à:

- **DIRECTION DE L'AUTONOMIE**
  Service Prévention de la Dépendance
  3, rue François de Guise - BP 40504
  55012 BAR-LE-DUC CEDEX
- ou par mail à l'adresse :
  CFPPA@meuse.fr

Liste des pièces à joindre au
formulaire de demande de subvention
:

- Budget prévisionnel
- RIB
- Liste des membres au Conseil Administration
- Copie des derniers statuts déposés ou approuvés, datés et signés
- Rapport d'activités
- Devis

La Conférence des Financeurs a prévu de se réunir 3 fois en 2024 :

- Mardi 6 février 2024
  Date limite de dépôt des dossiers :**vendredi 12 janvier 2024**
- Mardi 4 juin 2024
  Date limite de dépôt des dossiers :**vendredi 10 mai 2024**
- Mardi 17 septembre 2024
  Date limite de dépôt des dossiers :**vendredi 23 août 2024**

Pour tout complément d'information ou aide à la constitution du dossier, merci de contacter : Déborah GIAMBARRESI au 03 29 45 78 30 (deborah.giambarresi@meuse.fr) ou Jennifer STRASSEL au 03 29 45 67 44 (jennifer.strassel@meuse.fr) ou d'adresser un message à l'adresse CFPPA@meuse.fr

CONTACT

SERVICE PRÉVENTION DÉPENDANCE

0329457640
ITINÉRAIRE

3 Rue François de Guise
BP 40504
55012 BAR LE DUC

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55